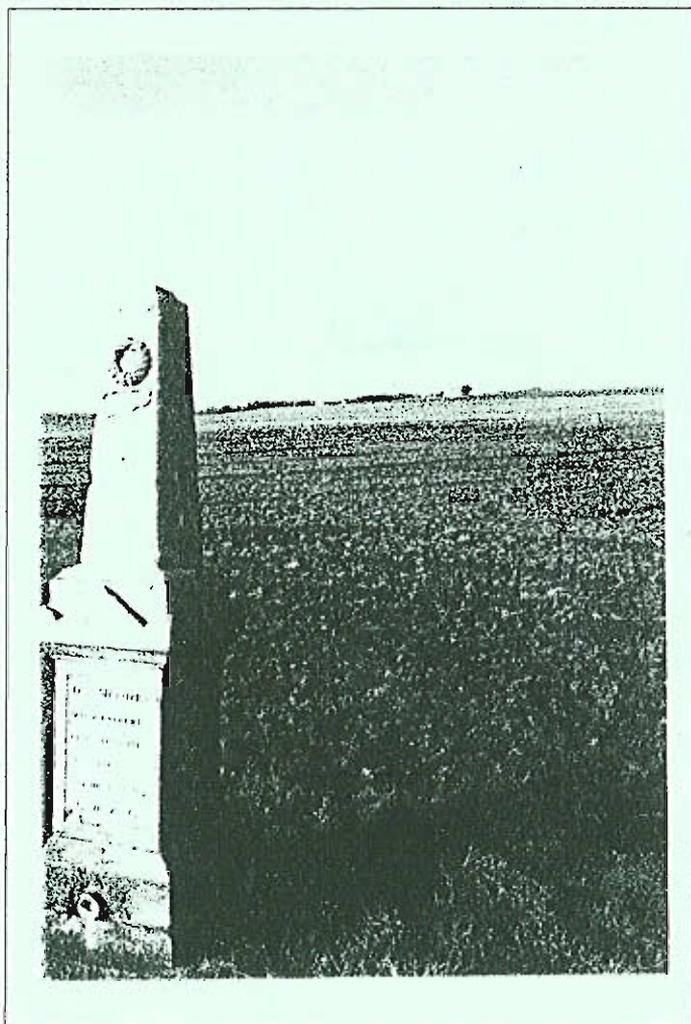


BEUX-INFO

Bulletin municipal d'information



N° 9 - Janvier 2000

Magazine de diffusion locale et gratuite - Redaction, mise en pages, photocomposition : B. GUTTER. Imp. Mairie de Beux

BEUX *Info*

N° 9 - Janvier 2000

SOMMAIRE

1	Sommaire
3	Le mot du maire
4-7	Compte-rendu des conseils municipaux
8	Etat-Civil 1999 - Arrivés et départs de l'année
9	Travaux 1999 - Nouvelle horloge à l'église St-Gorgon
10	Tempête du 26 décembre 1999
11	Vols de nuit à l'aéroport : le Conseil dit non !
12	Lotissement : le projet en bonne voie.
13	Résultats du recensement - Menace de fermeture à la maternelle
14	CMU : la couverture maladie universelle.
15	Salle des fêtes : Règlement et tarif
16	Travaux à venir
17	Histoire locale
18	Nouvelles du foyer rural
19	St-Nicolas rend visite aux petits et aux grands
20	Journée Plein Air - Festivités prévues en 2000
21	Programme d'activités du foyer rural
22	Page paroissiale



le mot du maire

Nous y voici donc enfin ! 2000, année mythique dans l'imaginaire populaire, magie des chiffres ronds, étape cruciale que l'on se fixait il y a encore vingt ou trente ans en arrière et qui était censée apporter des changements extraordinaires dans la vie quotidienne.

En fait, l'année qui vient, comme celles passées, apportera son lot de nouveautés dans de nombreux domaines : recherche, technique, vie quotidienne, médecine, alimentation etc... Elle apportera aussi sans doute son lot de désillusions et de malheurs comme ses joies et ses bonheurs, bref la vie continue comme avant et heureusement. François de Closet a écrit un livre dans lequel il explique que tout change parce que rien ne change et que rien ne change parce que tout change. Tout dépend en fait du niveau auquel on se place pour observer les choses ... Essayons donc de vivre notre vie de tous les jours en faisant fi des petites péripéties du quotidien qui souvent nous empoisonnent la vie et essayons d'œuvrer pour le bien commun.

Liberté, Egalité, Fraternité c'est la magnifique devise de notre République ; ce sont aussi des notions qui ont, malheureusement, encore beaucoup de chemin à faire avant d'avoir cours dans le monde entier. Que chacun d'entre nous essaie d'apporter sa petite pierre à l'édifice c'est, au-delà des vœux traditionnels et habituels, celui que je formerai pour cette nouvelle année. Bonne année à toutes et à tous, que 2000 vous apporte avant tout une bonne santé et aussi la joie de réussir tout ce que vous allez entreprendre.

Dans ce neuvième numéro de notre bulletin communal, vous trouverez pêle-mêle les rubriques habituelles, des informations sur la vie de notre village, un petit plongeon dans le passé, une copie d'un dépliant sur la couverture maladie universelle qui permettra aux plus modestes d'accéder enfin à des soins entièrement gratuits, des nouvelles de la vie associative, du futur lotissement, des travaux à venir etc...

Avant de terminer cet éditorial, je tiens à remercier chaleureusement les quelques volontaires qui l'après-midi du 26 décembre dernier, après la tempête exceptionnelle que nous avons subie le matin même, ont donné spontanément un peu de leur temps pour aider à réparer tant bien que mal et avec les moyens du bord, les dégâts infligés aux bâtiments communaux. Que tous soient ici remerciés pour leur dévouement et l'aide qu'ils ont apporté.

Bernard GUITTER

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

----- Séance du 15 février 1999 -----

Avis sur les rejets des souduères dans la Moselle

L'avis du C.M. est sollicité sur le projet d'augmentation des rejets de chlorures dans la Moselle par les sociétés SOLVAY et NOVACARB. Le C.M. de Beux, suivant en cela l'avis du comité du Syndicat des Eaux de Verny, donne un avis défavorable à l'augmentation des rejets de chlorures dans la Moselle et demande que la dépense nécessaire au traitement des chlorures déversés soit prise en charge par les pollueurs pour le cas où il serait passé outre à l'avis défavorable.

Assistance technique occasionnelle

Le C.M. sollicite le concours de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour assurer la mission de conseil et d'assistance technique relative à la mise en souterrain d'un réseau basse tension rue de Luppy et route de Metz.

Equipeement informatique des écoles du regroupement Luppy-Beux

Le maire présente au C.M. une demande du conseil d'école en vue d'acquérir du matériel informatique pour un montant d'environ 30.000 F. Compte tenu de ce coût important le C.M. décide de ne pas participer à cet équipement. Toutefois, si d'autres organismes participaient au financement, le C.M. est prêt à revoir sa position. (voir séance du 5/7/99)

----- Séance du 29 mars 1999 -----

Compte administratif de 1998

Le maire présente au C.M. le compte administratif de 1998 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	357.875,46 F.
Excédent d'investissement :	84.658,70 F.

Compte administratif de 1998 du service assainissement

Le maire présente au C.M. le compte administratif de 1998 du service assainissement qui laisse apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	8.590,17 F.
Excédent d'investissement :	8.115,00 F.

Comptes de gestion du Receveur municipal

Considérant que les résultats du compte de gestion de M. le Receveur municipal sont en tous points semblables aux comptes administratifs (budgets principal et annexe d'assainissement), le C.M. décide d'approuver ces comptes de gestion pour l'exercice 1998.

Fixation des taux d'imposition communaux

Considérant que pour équilibrer le budget, il n'est pas nécessaire de modifier les taux d'imposition, le C.M. décide de maintenir ceux-ci au même niveau qu'en 1998.

Budget primitif de 1999

Le maire présente au conseil son projet de budget pour 1999. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses et se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :	518.460,00 F
Section d'Investissement :	1.761.970,16 F

Le budget annexe du service assainissement se présente quant à lui de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :	24.059,00 F
Section d'Investissement :	24.345,00 F

Subvention

Le C.M. décide d'allouer une subvention de 950 F. pour le voyage scolaire de fin d'année à l'école élémentaire de Luppy.

----- Séance du 30 avril 1999 -----

Choix de la procédure de réalisation du lotissement

Suite à une réunion de travail (13/4/99) à laquelle étaient invités différentes personnes compétentes (architecte, maire ayant réalisé des lotissements communaux et privés, bureau d'étude) ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux, le C.M. a décidé de choisir la maîtrise d'ouvrage privée et en conséquence de vendre les parcelles nécessaires à la réalisation du lotissement à un aménageur dont c'est le métier. Le maire est chargé de contacter différents lotisseurs et de les inviter à présenter leur projet devant le conseil.

Emprunt pour le financement de la salle des fêtes

Le maire explique qu'un emprunt de 300.000 F a été voté au budget pour financer la salle des fêtes. La réalisation de cet équipement étant engagée, il convient de mobiliser les fonds et de réaliser ce prêt. Considérant que la vente du terrain du lotissement devrait permettre de financer ces travaux, le C.M. décide de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300.000 F auprès du Crédit agricole et autorise le maire à signer les contrats nécessaires.

Remplacement de l'horloge de l'église

Le maire expose au C.M. que l'horloge de l'église étant hors service et que sa réparation serait coûteuse et aléatoire, il donne lecture d'un devis des Ets CHRETIEN pour le remplacement de cet équipement qui s'élève à 9.515,34 F TTC. Le C.M. accepte le remplacement de l'horloge, et vote un virement de crédit pour financer cette opération.

Répartition des charges dans le logement communal

Le C.M. vote la répartition des charges de chauffage et d'électricité entre la mairie et le logement et décide de faire installer un compteur de calories supplémentaire afin de répartir exactement les futures charges de chauffage.

Avenant au contrat d'assurance Villassur de Groupama

Le C.M. a décidé d'acquérir la grange située 22 rue principale. La prise en charge de ce bâtiment par notre assureur entraîne une modification du contrat Villassur. Le C.M. décide d'approuver cette modification et autorise le maire à signer les avenants nécessaires au contrat.

Subventions aux associations

Le C.M., après avoir examiné les différentes demandes, décide d'accorder les subventions suivantes au titre du fonctionnement de 1999 :

USEP de Metz-Sud	150 F.
CCLI de Solgne	250 F.
Sporting Club de Solgne	200 F.

Retrait de la commune d'EPLY du Syndicat de l'aéroport

Le C.M. donne un avis favorable au retrait de la commune d'EPLY du Syndicat de défense et de développement des communes riveraines de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine.

Modification de la durée de travail de l'agent communal

Le C.M. décide de porter la durée hebdomadaire de travail de l'ouvrier communal à 5 heures par semaine. Ce chiffre est une moyenne calculée sur l'année et qui tient compte d'une activité plus forte pendant la belle saison et réduite en hiver.

----- Séance du 5 juillet 1999 -----

Choix de l'aménageur pour le lotissement

Après avoir examiné les projets de lotissement proposés, le C.M. donne un avis favorable au projet de la Société Lorraine d'Aménagement Foncier qui prévoit la création de 13 parcelles de 6 à 9 ares. Le C.M. autorise le maire à signer l'acte de vente du terrain sur la base minimale du prix fixé par le Service des Domaines et au mieux des intérêts de la commune.

Avenants au contrat d'assurance

Pour se mettre en conformité avec la législation européenne qui prévoit que les contrats d'assurance doivent comporter un terme fixe pour l'échéance du contrat, la Sté GROUPAMA propose de fixer ce terme en 2003 ce qui est accepté par le C.M. D'autre part, le C.M. approuve l'avenant relatif à l'extension du contrat pour permettre d'assurer la nouvelle salle des fêtes. Le maire est autorisé à signer ces deux avenants.

Subvention à l'école maternelle

Suite à la demande de l'école maternelle, le C.M. décide d'accorder une subvention de 50 F par élève soit 450 F pour la sortie de fin d'année.

Subvention pour achat de matériel informatique

Le maire présente au C.M. la nouvelle demande du conseil d'école. Compte tenu de la baisse importante du coût de ce projet par rapport à la première demande, le C.M. décide d'accorder une subvention de 6.000 F soit 1/3 du prix total du projet.

Répartition des charges pour l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement

Le C.M. décide, en complément de la convention signée entre les 5 communes parties prenantes au projet, que la répartition des charges résultant de l'étude diagnostique et topographique des réseaux d'assainissement, se fera au prorata du nombre d'habitants.

Location de portions communales

Suite à l'aménagement du carrefour de la route de Pontoy, la surface des portions communales a été modifiée. Les locataires ont donné leur accord sur la répartition suivante : 10 ares à Mme Fernande REMY et 18,85 ares à M. Roger LOUYOT. Le C.M. autorise le maire à signer les conventions précaires et révocables avec Mme REMY et M. LOUYOT et fixe le montant du loyer à 4,79 F de l'are révisable suivant l'indice des fermages.

----- Séance du 16 septembre 1999 -----

Enfouissement de réseaux électriques

Suite à la consultation lancée par la DDAF, 6 entreprises ont proposé une offre pour le marché d'enfouissement du réseau BT rue de Luppy et Route de Metz. Après analyse des offres, il s'avère que c'est l'entreprise EILRE de Dijon qui est la moins disante et présente toute garantie technique et financière. Le C.M. donne pouvoir au maire pour signer le marché avec cette entreprise.

Vente du terrain du lotissement

Suite à la négociation menée avec l'aménageur, le maire informe le C.M. qu'il a négocié la vente du terrain du lotissement à 4.600 F l'are avec la S.L.A.F. Le C.M. désigne M. Claude JOLY, premier adjoint, pour représenter la commune dans l'acte de cession du terrain, le maire ayant fonction d'officier ministériel (notaire) dans l'acte administratif de cession.

Règlement de location de la salle des fêtes

Le C.M. adopte le règlement et les tarifs de location de la salle des fêtes (voir par ailleurs dans ce numéro)

Subvention pour achat d'extincteurs

Le C.M. accepte le versement par la Sté GROUPAMA d'une somme de 1.246 F représentant sa participation à l'achat d'extincteurs (soit 40% du montant total). L'ensemble des extincteurs de la commune est révisé chaque année. Cet année, 8 extincteurs ont été achetés pour équiper l'école, la mairie, la salle des fêtes et l'église.

Participation à la sortie de fin d'année

Le maire informe le C.M. que les élèves de Beux scolarisés à Luppy participeront à une sortie à l'Arsenal à Metz (concert commenté pour enfants) et que le coût du transport est de 750 F. Le C.M. accepte de participer au prorata du nombre d'élèves.

----- Séance du 8 novembre 1999 -----

Equipement de la salle des fêtes

Le C.M. décide de réaliser l'année prochaine l'équipement de la salle des fêtes en matériel de cuisine et en mobilier de salle. Il sollicite du Conseil Général une subvention au titre des petits équipements communaux qui s'élève à 47 % de la dépense prévue soit 118.957 F HT pour la cuisine et 47.300 F HT pour le mobilier de la salle et décide d'inscrire cette dépense au budget 2000.

Avenant au marché de travaux de la salle des fêtes

Le C.M., suite à la défection de l'entreprise SOTRAMINE (plâtrerie) et considérant que les travaux non réalisés ont été achevés par l'entreprise MORITZ, accepte l'avenant au marché à passer avec cette dernière pour un montant de 4 462.20 F TTC. Cette somme est bien sûr déduite des sommes à payer à la première.

Virements de crédits

Le C.M. décide de procéder à quelques ajustements budgétaires pour faire face aux dépenses de voirie.

----- Séance du 6 décembre 1999 -----

Motion contre les vols de nuit à l'aéroport

Suite aux rumeurs d'installation de DHL, société de logistique, sur l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine, le C.M. a pris une motion unanime contre le développement des vols de nuit et souhaite que cette initiative soit suivie par un grand nombre de communes du secteur afin de préserver la qualité de vie dans le sud messin. (voir article par ailleurs dans ce même numéro).



ETAT-CIVIL 1999

Naissance

- Lucas VEZON le 7 avril 1999 à Metz

Mariage

- Sébastien HOFFERT et Nadia LEMMER le 24 juillet 1999

ILS SE SONT INSTALLES DANS NOTRE COMMUNE EN 1999

Nous sommes heureux d'accueillir les familles qui sont venues s'installer à Beux au courant de l'année 1999. Souhaitons la bienvenue à :

- Gérard et Martine BIER et leurs enfants Aurélie, Delphine et Nicolas 20, Rue Principale
- Pierre et Martine KUBIAK et leurs enfants Géraldine et Yann 5, La Haute-Beux
- Alain REIMEL et Fanny DAMPRUND 1, Rue du Breuil
- Georges et Marilyn HEHN 2, Rue Principale
- Jean-Luc et Valérie BIVEN et leurs enfants Charlene, Jordy et Océane 9, La Haute-Beux
- Nicolas MOZIN et Claudine ENGELMANN 8, Rue Basse

ILS ONT DEMENAGE EN 1999

- Jean et Nicole MEYER et leurs enfants (5, La Haute-Beux)
- Frédéric et Béatrice ROUHY (1, Rue du Breuil)



TRAVAUX 1999

La grosse partie des dépenses d'investissement réalisées en 1999 est constituée par la réalisation de la salle des fêtes. Toutefois, certaines autres opérations ont malgré tout vu le jour à savoir : création de trottoirs Rue du Breuil (opération programmée en 1998), réparation du pavé sur la place du village, pose de capteurs d'eau Rue Basse, réparation de voirie sur VC n° 3 Route de Pontoy, aménagement de la place de l'ancien foyer et des abords de la salle des fêtes.



La Rue Basse où quelques aménagements de voirie ont été réalisés en 1999.

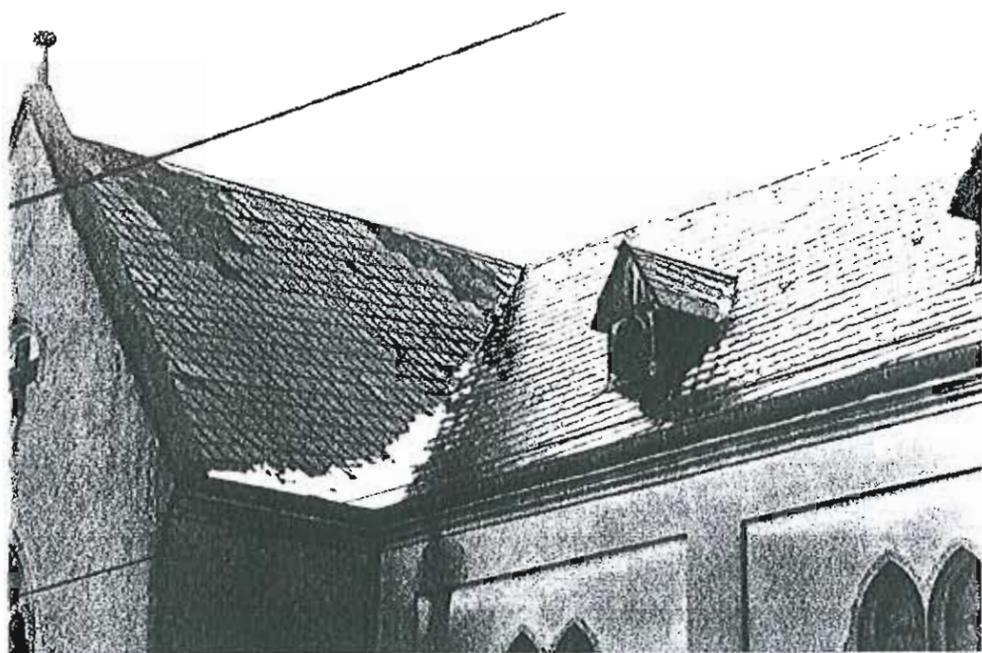
Une nouvelle horloge pour l'église St-Gorgon

L'ancienne horloge de l'église, tout le monde s'en souvient, commençait à donner des signes de faiblesse. En effet, le mécanisme était vétuste et il était fréquent qu'il prenne plusieurs minutes d'avance par jour. Par ailleurs son réglage était fort délicat. Après à une nouvelle panne, le réparateur a indiqué au maire que la réparation était aléatoire et risquait d'être assez coûteuse. Il proposait d'installer une horloge électronique en remplacement de l'ancienne. Un devis était demandé à deux entreprises et ce sont les Ets CHRETIEN (les bien nommés !) qui proposaient la meilleure offre avec un montant de 9.515,34 F TTC. Le C.M. approuva cette proposition et depuis quelques mois c'est donc une horloge électronique qui donne l'heure à la seconde près. En effet, l'horloge est radiopilotée et reçoit son signal d'une horloge atomique. De plus le changement heure d'hiver/heure d'été se fait automatiquement, ainsi que l'arrêt des sonneries pendant la période précédant Pâques. Si vous voulez mettre vos montres à l'heure pile, sachez que l'heure pleine est donnée au premier coup de la sonnerie des heures. Ainsi par exemple, il est exactement 12 h. au premier des douzes coup de midi. L'angelus quant à lui est sonné à 7h03, 12h03 et 19h03.

Tempête du 26 décembre 1999

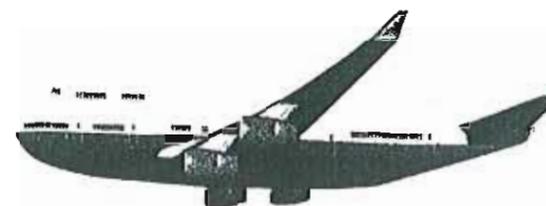
Comme l'ensemble de la moitié Nord de la France, notre village a connu la plus violente tempête depuis plusieurs dizaines d'années. Des vents soufflant en rafales à plus de 175 km/h ont été mesurés sur l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine distant seulement de 3 kilomètres à vol d'oiseau. C'est dire si la situation était exceptionnelle. Si heureusement aucun dommage aux personnes n'est à déplorer, en revanche, les dégâts matériels sont importants. Chez les particuliers, on dénombrait une vingtaine de cheminées endommagées ou arrachées causant dans leur chute bris de tuiles et bris de charpente. Les antennes et paraboles ont également souffert. Les toitures en tôles de certains garages ont été littéralement soufflées et c'est miracle si aucune d'entre elles n'a causé de victimes. Les installations agricoles ont été sérieusement touchées également. Les toitures des hangars ont été mises à rude épreuve ; un hangar est complètement détruit, plusieurs autres ont subi des dommages importants.

Les bâtiments publics n'ont pas été épargnés. L'église a vu une partie de sa toiture en ardoises s'envoler (voir photo), ainsi que des faitières et des arêtières en zinc. Un paratonnerre est plié. Dans le cimetière, les débris d'ardoises jonchent le sol et certains monuments funéraires ont également été endommagés par les rafales de vent.



La mairie a aussi subi de sérieux dommages ; une centaine de tuiles se sont détachées sur la partie arrière et se sont écrasées aux alentours et notamment sur le toit de la salle des fêtes y cassant de nombreuses tuiles. Les conduits de ventilation mécanique ont été arrachés ainsi que le chapeau de la cheminée de la chaufferie. Des dégâts causés par les infiltrations d'eau sont aussi à craindre dans le logement communal. Un couvreur a été immédiatement contacté mais il a déclaré ne pas pouvoir intervenir avant plusieurs jours, étant submergé par les innombrables demandes. La compagnie d'assurance de la commune a également été sollicitée ; elle a indiqué que les dommages seraient indemnisés dans le cadre de la garantie tempête prévue au contrat. Des photos ont été prises par le maire pour servir de témoignage aux experts qui passeront dans quelques semaines.

Les particuliers sont informés que le maire se tient à leur disposition s'ils ont besoin d'un document pour attester des dégâts que leur immeuble aurait subis. En effet, certaines compagnies d'assurance réclament un tel document n'ayant pas la possibilité de faire passer un expert à court terme.



Vols de nuit : le conseil municipal dit NON !!!

Suite à la nouvelle de la prochaine installation de la société DHL sur l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine, avec pour conséquence prévisible, le développement du trafic aérien de nuit, le maire a convoqué un conseil extraordinaire le 6 décembre 1999 pour prendre une motion contre ces activités. En effet, le bruit est aujourd'hui la première des nuisances dénoncée par les gens dans tous les sondages d'opinion. Voici donc le texte intégral de la motion votée à l'unanimité par le conseil municipal de Beux et déjà repris par plusieurs autres communes du secteur de Vervy.

*“ - Considérant l'installation de la Société DHL sur l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine ;
- Considérant qu'aucune information n'a été fournie à ce sujet à la population et aux élus ;
- Considérant que le sud messin a une vocation résidentielle et constitue le poumon vert de l'agglomération messine ;*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se fait l'écho de la population du village et :

- dénonce l'absence d'informations à propos du développement des vols de nuit sur l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine ;

- dénonce l'absence d'étude d'impact relative au développement d'activités nouvelles et non prévues lors de la création de l'aéroport ;

- s'interroge sur la légalité des décisions autorisant les vols de nuit pour le transport de fret et demande à Madame le Préfet de vérifier la conformité de ces décisions avec la loi ;

- prend en compte le souhait d'une grande majorité des habitants du sud messin qui ont choisi cette région pour y implanter leur habitation principale et se voient aujourd'hui privés autoritairement de droit à la tranquillité. De plus, ces vols de nuit risquent d'engendrer d'importantes moins-values sur les prix de vente des maisons du secteur, spoliant ainsi un grand nombre de ménages ;

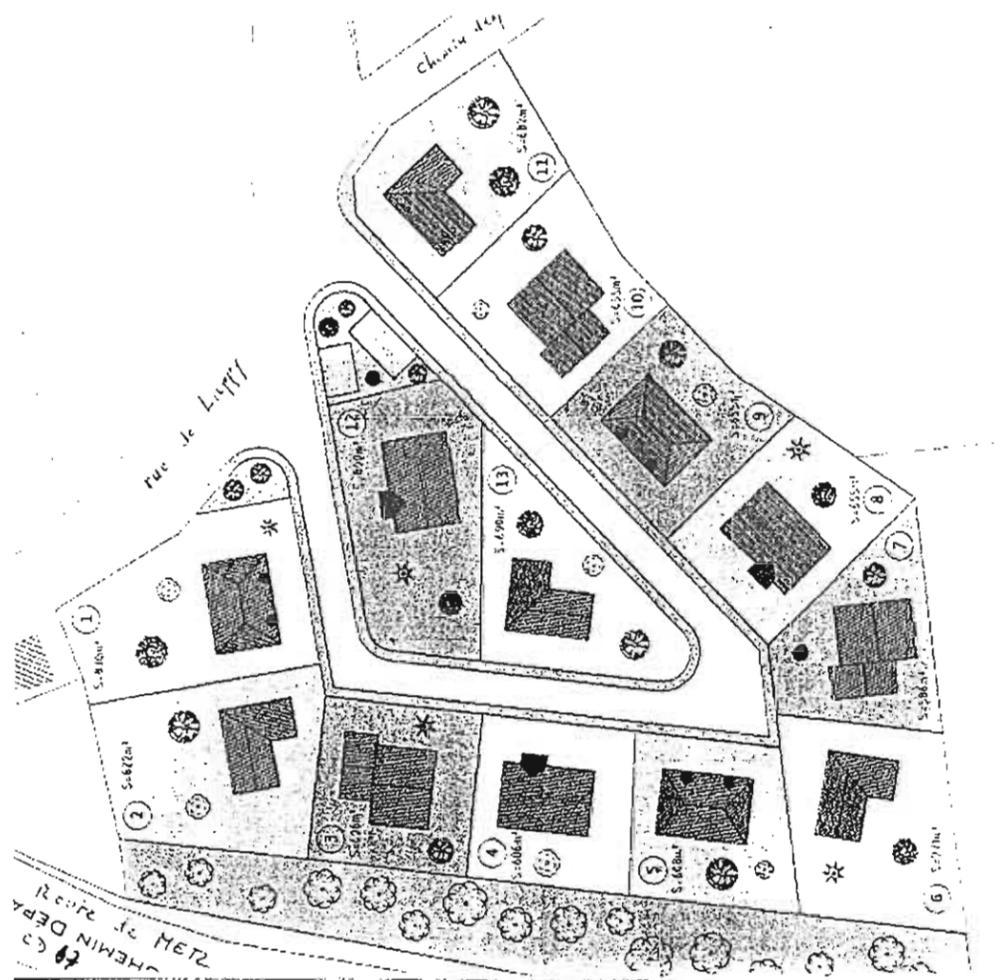
- demande fermement l'interdiction des vols de nuit concernant le fret, entre 22 heures et 6 heures du matin. ”

Depuis sa publication dans la presse (R.L du 8/12/99), cette motion a commencé à faire “du bruit dans les chaumières” ; les conseils municipaux de Mécleuves, Pontoy, Cheminot ont déjà délibéré dans les mêmes termes. D'autres encore vont suivre. Par ailleurs, plusieurs conseillers régionaux de toutes tendances politiques se sont saisis du problème et commencent à mettre en place des actions. D'après M. Jean-Marie PROTH, conseiller régional, il semblerait que la bataille n'est pas perdue et que l'exécutif régional, sentant le vent tourner (et à l'approche des prochaines élections), pourrait revenir sur sa décision et serait même prêt à indemniser éventuellement DHL pour rupture de contrat.

Tout n'est donc pas perdu, il faut absolument continuer notre combat légitime et montrer notre détermination à ne pas nous laisser imposer des nuisances qui seraient incompatibles avec la tranquillité à laquelle nous avons tous droit. L'argument de quelques créations d'emplois n'autorise pas à pourrir la vie de milliers d'habitants qui font la richesse réelle de cette région ! Alors, avant tout, **restons mobilisés** et oublions dans ce dossier toute considération politique à quelque niveau que ce soit. Les élus ne doivent pas être les seuls à réagir, la population tout entière doit se sentir concernée, c'est notre avenir et celui de nos enfants que nous devons défendre tous ensemble.

Le lotissement de " La Croix Margot " en bonne voie.

Comme indiqué dans les différents comptes-rendus du conseil municipal, le projet de lotissement situé à l'angle de la rue de Luppy et de la rue principale prend forme. Etant situé sur les anciens lieux-dits du Haut de la croix et de la Pièce Margot, et comme le lotisseur demandait le nom du lotissement, le maire a choisi le terme de " Lotissement de la Croix Margot ". Ce terme sera simplement utilisé pendant la procédure d'instruction du dossier, le conseil municipal se prononcera plus tard sur la dénomination de la nouvelle rue qui sera créée.



En ce qui concerne le projet proprement dit, il est constitué par une rue en boucle donnant accès, à partir de la rue de Luppy, à treize parcelles de 6 à 9 ares comme on peut le voir sur le plan masse ci-dessous. L'assainissement se fera au moyen d'un système collectif qui restera en place jusqu'à la mise en place d'un assainissement collectif dans tout le village. Les parcelles seront bien sûr entièrement viabilisées c'est à dire que sera installé jusqu'en limite de propriété, l'eau, l'électricité, le téléphone, les réseaux d'assainissement séparatifs (eaux pluviales et eaux usées). Les aménagements de la voirie définitive, d'éclairage public et de trottoir seront réalisés dès que les maisons seront réalisées et ce afin de ne pas détériorer ces équipements pendant les travaux de construction.

Les personnes qui souhaitent acquérir une parcelle à cet endroit peuvent d'ores et déjà s'adresser à la société S.L.A.F. à Courcelles-sur-Nied qui est chargée de la réalisation du lotissement et de sa commercialisation. On peut également s'adresser en mairie où les coordonnées des demandeurs sont enregistrées et transmises à la SLAF.



Recensement de mars 1999.

Les résultats !

214 . C'est finalement le nouveau chiffre officiel de la population de Beux après le recensement général organisé en mars 1999. Ce chiffre marque une stabilisation relative de la population du village puisqu'en 1990 elle était déjà de 207 personnes. Petite progression certes, mais beaucoup moins que ce que l'on pouvait prévoir suite à l'arrivée de plusieurs familles dans les maisons rénovées du centre du village. Comment expliquer cette relative stabilité du nombre d'habitants ? Sans doute par la compensation de deux effets : d'une part l'arrivée de familles nouvelles dont le flux positif est contrecarré par le départ de jeunes âgés de 20 à 30 ans qui, après avoir trouvé un emploi, ont tendance à s'installer en ville, soit par goût, soit par souci de vivre à proximité de leur lieu de travail soit enfin par manque de petits logements locatif en milieu rural.

A noter également que ce recensement est probablement le dernier organisé de cette façon ; en effet l'administration (INSEE) qui a en charge ce dossier avoue sa préférence pour un recensement permanent effectué chaque année par 1/5 du territoire national ce qui permettrait d'avoir des chiffres plus souvent actualisés sachant que l'on ne connaîtra jamais à l'unité près, pour de multiples raisons, le nombre exact de la population d'un pays comme la France. Le maire tient à remercier Mlle Betty JOLY pour la mission qu'elle a accomplie en sa qualité d'agent recenseur, et l'ensemble des habitants du village pour l'accueil qu'ils lui ont réservé et pour leur participation à cette opération.



Menace de fermeture d'une classe à l'école maternelle de Luppy-Beux.

La mauvaise nouvelle est tombée tout récemment : compte tenu des effectifs (29 enfants prévus pour la prochaine rentrée 2000) l'Inspection Académique envisage la fermeture de l'une des deux classes de l'école maternelle de Luppy-Beux. Les maires des deux communes sont intervenus auprès des autorités de l'Education Nationale pour que soit prise en compte la situation particulière de cette école située en milieu rural (investissements récents réalisés, prévision de remontée des effectifs en 2001 et même au cours de l'année scolaire 2000/2001, configuration des locaux qui ne permettent pas d'accueillir 29 enfants dans une seule classe). La décision devrait être prise au printemps prochain. Il est sûr qu'une fermeture aurait des conséquences néfastes pour la scolarité des enfants. De plus l'institutrice a déjà indiqué que les 3 ans ne pourraient pas être accueillis dans ces conditions. Que sont devenues les promesses de Madame la Ministre de l'enseignement scolaire qui promettait encore l'an dernier qu'il n'y aurait plus de fermeture de classe en milieu rural ou que tout au moins les seuils seraient appréciés en faisant preuve d'une grande tolérance ???

La couverture maladie universelle



couverture maladie universelle

La **cmu** : une couverture maladie complète

A partir du 1^{er} janvier 2000, la loi sur la couverture maladie universelle permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier de la sécurité sociale pour ses dépenses de santé. Elle offre également aux personnes dont les revenus sont les plus faibles, une couverture maladie complémentaire.

L'assurance maladie pour tous

Si vous n'êtes pas couvert par un régime d'assurance maladie, adressez-vous à la caisse primaire d'assurance maladie de votre lieu de résidence (votre centre de sécurité sociale) pour bénéficier de la sécurité sociale.

Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance personnelle, vous n'avez aucune démarche à accomplir.

Dans ces deux cas, vous ne paierez pas de cotisation si le revenu fiscal de votre foyer est inférieur à 42 000 F par an.

Une «complémentaire» gratuite

La **cmu** offre aussi une couverture maladie qui vient en complément des remboursements de la sécurité sociale. Vous pouvez bénéficier de la **cmu** complémentaire sous condition de ressources ou automatiquement si vous êtes allocataire du RMI. Si vous étiez couvert par l'aide médicale, la **cmu** vous prend en charge au 1^{er} janvier 2000, sans démarche de votre part.

Vous pouvez bénéficier de cette «complémentaire» gratuite quel que soit votre régime d'assurance maladie. Vous pouvez déposer une demande même si vous avez déjà une autre «complémentaire» maladie.

Dès 16 ans, vous pourrez avoir votre propre carte de sécurité sociale, quel que soit votre régime d'assurance maladie. Si les liens avec votre famille sont rompus, vous pouvez aussi demander seul la **cmu** complémentaire.

Avez-vous droit à la **cmu** complémentaire ?

OUI, SI

...vous résidez ou vous allez résider plus de 3 mois en France.

...et vous résidez en France de façon régulière (si vous êtes de nationalité étrangère).

Toute personne résidant en France en situation irrégulière peut demander l'aide médicale État auprès d'un centre de sécurité sociale (d'une caisse primaire d'assurance maladie).

ET, SI

...vos ressources sont inférieures aux montants suivants :

Composition du foyer	Niveau maximal de ressources par mois*
Une personne	3 500 F
Deux personnes	5 250 F
Trois personnes	6 300 F
Quatre personnes	7 350 F
à partir de cinq personnes par personne supplémentaire	1 400 F

* Certaines prestations que vous percevez n'entrent pas dans le calcul des ressources (ex : allocation pour jeune enfant...), et les allocations logement ne sont prises en compte qu'à hauteur d'un forfait.

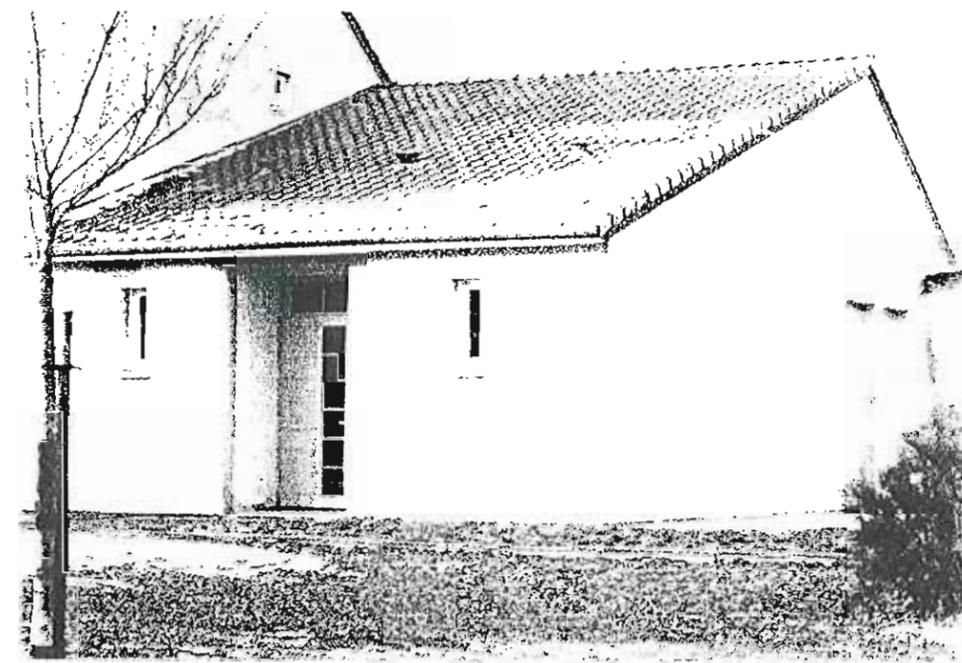
Votre demande est examinée pour votre foyer, en fonction des personnes qui le composent. Les ressources prises en compte sont celles du foyer pour les 12 derniers mois.

Le barème est le même pour les artisans, les commerçants, les professions libérales et les exploitants agricoles, mais des conditions particulières d'examen des ressources sont prévues.

Salle des fêtes : avis aux amateurs !

La nouvelle salle des fêtes mise en service au début du mois de juillet dernier constitue la dernière étape du processus de réhabilitation des bâtiments communaux. Cet équipement contigu à la mairie vient compléter harmonieusement l'équilibre général de cet immeuble, constituant sur la partie droite du bâtiment le pendant du garage situé lui sur le pignon gauche et donnant à l'ensemble une allure certaine.

La commission de sécurité a effectué la visite avant ouverture et a donné un avis favorable. Depuis, la salle des fêtes a déjà prouvé son utilité à maintes reprises. Repas de l'association de Beux au mois de juillet, activités du foyer rural de Pontoy chaque mardi (peinture sur soie) et jeudi soir (gymnastique féminine), fête de St-Nicolas, soirée jeux, etc... Par ailleurs, le Conseil municipal a adopté le 16 septembre dernier, le règlement et les tarifs de location de la salle. Si donc vous souhaitez louer cette salle pour des besoins personnels, il vous suffit de vous adresser en mairie où le secrétaire pourra vous renseigner. D'autre part, si quelqu'un souhaite organiser une manifestation ouverte au public, la salle lui est prêtée gratuitement dans la mesure où elle ne génère pas de bénéfice pour l'organisateur.



Dès le printemps prochain, l'équipement de cette salle sera complété par l'achat de mobilier neuf, plus pratique et moins lourd à manipuler que ceux dont dispose actuellement le foyer. La cuisine quant à elle sera équipée de tout le matériel nécessaire avec un équipement répondant aux normes d'hygiène et de sécurité les plus récentes. Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Général de la Moselle par le Conseil municipal lors de sa séance du mois de novembre. Une fois ces équipements installés, il ne restera plus qu'à faire vivre cette réalisation, en espérant qu'elle contribuera à renforcer les liens d'amitié entre les habitants et la vie associative dans notre village.

Vous trouverez joint à ce numéro de Beux-Info, une plaquette comprenant le règlement d'utilisation de la salle des fêtes ainsi que les tarifs. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie si vous avez besoin de précisions complémentaires.

Quels droits offre la **cmu** complémentaire ?

Vous n'avez plus à avancer les frais liés aux soins, y compris la part non remboursée par l'assurance maladie (notamment le ticket modérateur).

Vous n'avez donc plus rien à payer pour :

- les consultations médicales et les soins de ville.
- les médicaments remboursés par la sécurité sociale, les examens de laboratoire...
- les frais d'hospitalisation (forfait hospitalier).

La **cmu** complémentaire prendra en charge dans la plupart des cas :

- les frais dentaires, prothèses, couronnes, appareils pour enfants...
- les lunettes : verres et montures.
- d'autres produits et appareils médicaux.

Vos droits à la **cmu** complémentaire seront ouverts pour un an et réexaminés chaque année.

La **cmu** complémentaire peut être gérée soit, par votre caisse d'assurance maladie soit, par un organisme complémentaire : une mutuelle, une assurance, une institution de prévoyance.

Quelles sont les démarches à accomplir pour bénéficier de la **cmu** complémentaire ?

• vous trouverez un formulaire auprès d'une caisse d'assurance maladie, d'un centre communal d'action sociale, d'un service social, d'une association agréée, d'un hôpital. Ces derniers peuvent vous aider à constituer votre dossier, et le transmettre à votre caisse.

• vous indiquerez l'organisme que vous choisissez pour gérer votre **cmu** complémentaire.

• une fois complété, le dossier est à envoyer ou à déposer auprès de votre caisse d'assurance maladie.

• votre caisse examine votre dossier, vous fait part de sa décision par courrier en vous adressant une attestation, et elle informe l'organisme retenu pour la gestion de votre **cmu** complémentaire. Il vous suffit de la présenter aux médecins et aux pharmaciens pour faire valoir votre droit à la **cmu** complémentaire.

Si vous êtes bénéficiaire de l'aide médicale vous n'avez aucune formalité à accomplir pour bénéficier de la **cmu** complémentaire au moins jusqu'au 30 juin 2000. Votre caisse vous contactera pour le réexamen de votre droit.

Si vous êtes bénéficiaire du RMI au 31/12/1999, mais que vous n'avez pas demandé l'aide médicale vous avez droit à la **cmu** complémentaire. Contactez votre centre de sécurité sociale.

Pour plus d'information vous pouvez vous adresser

• à votre centre de sécurité sociale :
caisse primaire d'assurance maladie
caisse de Mutualité Sociale Agricole (ou GAMEX)
caisse maladie régionale ou organisme conventionné

• au centre d'action sociale de votre commune, à un service social, à une association ou à un hôpital

Du 15 décembre 1999 au 31 mars 2000, vous pouvez appeler le Numéro Vert

APPEL GRATUIT
N° Vert 0 800 555 222

Organisme auquel vous pouvez vous adresser :

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ
LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE

TRAVAUX A VENIR

Renforcement et enfouissement du réseau électrique



La commune a été sollicitée par l'Usine d'Electricité de Metz pour demander à bénéficier de subventions du FACE (Fonds d'aide à la construction de lignes électriques) afin de renforcer la ligne électrique qui dessert le transformateur de la rue de Luppy. L'UEM en profiterait pour enfouir cette ligne, remplacer cet ancien transformateur et démonter une portion de la ligne actuelle depuis le transfo jusqu'à son raccordement à la ligne principale sur le chemin vers le bois du Saulcy. La nouvelle ligne enterrée partirait de la ligne principale à l'endroit où elle coupe le CD 67 (Route de Metz) pour revenir vers le village et remonter la rue de Luppy jusqu'au nouveau transfo dont l'emplacement exact reste encore à déterminer mais qui se situerait non loin des garages sur un terrain communal. Ces travaux qui ont été adjugé devaient débiter à l'automne mais l'UEM a jugé préférable d'attendre la belle saison afin de ne pas trop salir les rues du village. Dès les premiers beaux jours, on devrait donc voir les choses avancer dans cette affaire.



Etude diagnostique et topographique du réseau d'assainissement.

Comme indiqué dans un numéro précédent, vous savez que Beux s'est associé à quatre autres communes (Aube, Bazoncourt, Sanry-sur-Nied et Sorbey) pour étudier la manière la mieux appropriée de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau d'ici 2005. Pour cela, il était avant tout nécessaire de faire un point précis sur l'état de notre réseau d'assainissement et sur ces caractéristiques exactes. C'est le but des deux études qui sont en cours dans nos 5 communes. L'étude topographique va d'abord faire le relevé précis des canalisations (longueur, pente, diamètre, emplacement exact...); ensuite l'étude diagnostique consistera à relever à différentes périodes de l'année les débits et les taux de pollution des flux qui transitent par les canalisations. A l'issue de ces deux études (qui sont financées sur le budget annexe d'assainissement) les techniciens compétents présenteront aux élus la ou les meilleures solutions, sur le plan technique mais aussi économique, pour arriver à atteindre les normes fixées par la loi en matière d'épuration.

Donc d'ici un an environ, on devrait connaître la solution qui pourra être adoptée par notre commune et qu'il restera ensuite à programmer... et à financer. Car même avec des subventions de 70 à 80%, la dépense restant à notre charge risque d'être assez importante et entraînera inmanquablement une hausse de la redevance d'assainissement.

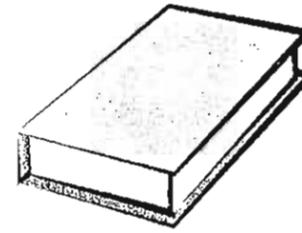
Dernière minute : Un badge pour entrer à la déchetterie de Rémilly.

Le SIVU de Rémilly, vient de décider d'instaurer un badge qui sera à apposer sur le pare-brise de votre véhicule pour lui permettre l'accès à la déchetterie. Ces badges (un par véhicule) seront distribués prochainement à chaque famille des communes du SIVU et cela gratuitement.

HISTOIRE LOCALE

Poussières d'archives

Poursuivons l'exploration des anciens registres des délibérations du conseil municipal de Beux à la recherche d'événements marquants de notre mémoire collective.



Le 10 octobre 1870 (en pleine guerre contre l'empire allemand), on note que le conseil s'est réuni pour délibérer sur les moyens de payer au colonel du 33ème Régiment d'Infanterie prussienne, une contribution de 800 Francs (l'équivalent du tiers du budget de la commune soit aujourd'hui 150.000 de nos francs !!!) à laquelle la commune de Beux est condamnée à l'occasion d'un attentat sur la vie d'un officier prussien commis le 6 octobre courant par un inconnu qui aurait tiré sur



lui et qu'il aurait blessé à la main gauche dans les bois situés entre Pontoy, Beux et Aube, dans un endroit non précisé mais que l'on croit

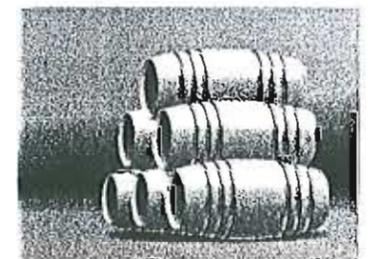
néanmoins être sur le ban de Pontoy. Le conseil décide qu'il sera fait appel aux habitants du village qui peuvent posséder quelque argent et que les avances qui seront faites par eux à cet effet leurs seront remboursées après la guerre sur les fonds communaux. Une liste de 42 noms est annexée dont il ressort que 9 habitent à la Haute-Beux. (Preuve par ailleurs de l'existence d'au moins 9 familles à la Haute-Beux en 1870). Les sommes prêtées par les habitants furent remboursées le 20 avril 1871 sur les deniers communaux pour moitié et le reste au moyen du produit d'une vente d'arbres dans les bois communaux du Fond du Rouillon, le 9 mars 1872.



Le 30 mai 1872, le conseil municipal délibère à propos des chemins vicinaux. (sujet maintes fois évoqué à l'époque). Le maire présente au conseil l'aperçu des travaux à effectuer en 1873 sur les dits chemins. Le conseil décide que chaque chef de famille devra fournir 3 journées de travail conformément à la loi du 21 mai 1836. Le conseil vote aussi cinq centimes additionnels au principal des quatre taxes directes locales. On voit

qu'à cette époque, chacun participait à la construction du bien commun ce qui incitait sans doute chacun à mieux le respecter qu'aujourd'hui!

Lors de la même séance on peut encore lire : "Le conseil municipal prend connaissance d'une lettre de l'agent voyer (agent s'occupant des voies = aujourd'hui agent de l'Equipement) qui indique qu'une somme de 64 francs est nécessaire à l'entretien de la voie n°26. Considérant que la nouvelle frontière (entre la Moselle annexée et la Meurthe) supprime presque complètement l'usage de cette route n° 26 pour la commune de Beux qui la fréquentait surtout pour se procurer du vin dans la région de Pont-à-Mousson, le conseil ne voit pas qu'il y ait encore motif que la commune de Beux contribue encore à l'entretien de ce chemin."



En résumé, puisque l'on ne peut plus utiliser cette route pour aller acheter notre vin, nous ne l'entretiendrons plus !!!

On ne se lasserait pas de tels anecdotes et nous essaierons d'en trouver d'aussi savoureuses pour les prochains numéros!

Assemblée générale du Foyer Rural de Beux

L'Association de Beux, qui a changé de dénomination pour devenir maintenant **Foyer Rural de Beux** a tenu son assemblée générale annuelle le 26 novembre 1999 en présence de Jean-Marie KIRCHMEYER, représentant la Fédération des Foyers Ruraux de Moselle dont le siège est à Coin-les-Cuvry. La présidente et le secrétaire ont d'abord fait le rapport d'activités de l'année écoulée depuis la fête de 1998 : soirée Halloween, St-Nicolas des enfants à Luppy, galette des rois, brocante, journée plein air, feu de la St-Jean, repas du 13 juillet pour finir avec la fête patronale de septembre dernier. Toutes ces manifestations ont bénéficié d'une météo clémente et ont connu un beau succès. Côté finances, Yves Theisen, trésorier de l'association a fait un bilan qui prouve la bonne gestion du foyer.



Ensuite est venue l'heure du renouvellement du comité ; il s'agissait de remplacer les membres démissionnaires et ceux des sortants qui ne souhaitent pas se représenter. A l'issue des élections, le nouveau comité se compose comme suit : Présidente : **Marie-Paule PIDOLLE** ; Vice-président : **Daniel NEVEUX** ; Trésorier : **Yves THEISEN** ; Secrétaire : **Chantal LAURENTJOIE** ; Trésorière-adjointe : **Christine LECOMTE** ; Secrétaire-adjoint : **Stéphane GANDAR** ; Assesseurs : **Patricia THEISEN, Vincent LAURENTJOIE et Sébastien MAURER.**

L'assemblée générale ordinaire a été immédiatement suivie d'une assemblée extraordinaire qui a adopté les nouveaux statuts conformes à ceux de la F.D.F.R. de Moselle.

Après avoir échangé des idées et des propositions sur les activités à mettre en place, la réunion s'est terminée par le verre de l'amitié offert à tous les participants.

L'assemblée générale a également approuvé le tarif de vente des cartes du Foyer rural.

Un seul type de carte a été retenu ; c'est celui qui comprend dans la cotisation, une assurance responsabilité civile + individuelle accident. **A savoir aussi que désormais, seuls les membres à jour de leurs cotisations pourront avoir droit de vote à l'assemblée générale.**

Les cartes, dont la validité court de septembre à septembre de l'année suivante, sont vendues :

20 F pour les jeunes jusqu'à 16 ans
40 F pour les plus de 16 ans

Pour acheter votre carte du foyer, merci de vous adresser à la présidente ou au trésorier.

Sachez également qu'avec une carte d'un foyer, vous pouvez participer aux activités organisées par tous les autres foyers ruraux de Moselle. La réciprocité est de règle.

Saint-Nicolas rend visite aux petits et aux grands à la salle des fêtes.

Pour la première fois, dimanche 12 décembre 1999, St-Nicolas est venu rendre visite aux enfants de Beux dans le village même. Jusqu'à présent le foyer louait une salle dans un village des alentours, mais cette année, la salle des fêtes se prêtait très bien à cette manifestation. La participation des jeunes a battu tout les records la plupart des enfants de 1 à 10 ans étant présents. De même, les anciens avaient répondu à l'appel avec le même enthousiasme et étaient quasiment tous présents.



L'après-midi débuta à 14 heures 30 par un spectacle de magie clownesque qui a laissé parfois plus d'un spectateur. Le clown Manfredi et son compère ont ravi le public grâce aux nombreux tours de prestidigitation rehaussés par les facéties du clown et la participation active de quelques jeunes admirateurs. Après le spectacle, le patron des enfants est arrivé accompagné pour une fois de son acolyte le Père Fouettard. Ce dernier ne venait plus depuis quelques années mais ayant eu écho de quelques enfants pas très sages, il est venu distribuer quelques verges. Mais rassurez vous, tous ont eu droit à un petit cadeau et quelques friandises. Ce fut ensuite le tour des anciens de la commune qui ont été honorés par la même occasion et ont reçu leur traditionnel colis de fin d'année. Cette année, à titre exceptionnel une bouteille de Champagne faisait partie du lot pour fêter comme il se doit l'arrivée de l'an 2000



Une fois la distribution terminée, tout le monde s'est attablé pour participer à un goûter très convivial qui s'est prolongé jusque vers dix-neuf heures. Au cours du goûter, certains ont lancé l'idée d'après-midi de retrouvailles pour les anciens et de soirée jeux. Ces idées ont rapidement germé puisqu'une première soirée jeux a été organisée le samedi 18 décembre et que la salle devrait accueillir les anciens chaque mercredi après-midi dès la mi-janvier. La date sera précisée dans un tract qui sera distribué dans le village.

Une journée Plein air réussie !

Le foyer rural de Beux a organisé une journée au grand air plutôt sportive. Dès le matin, une cinquantaine de personnes ont participé à une marche de 10 km à travers plaines et bois environnants le village. Le périple était agrémenté de recherches diverses qui mettaient un peu de piquants à l'épreuve. En effet, si trouver 12 fleurs différentes sur le parcours ne posait pas de problèmes, en revanche rapporter une grenouille n'a pas été donné à tout le monde. Au retour, un barbecue fort sympathique attendait les marcheurs.



L'après-midi, les volontaires ont pu participer à un mini tournoi de tennis, ou à un concours de pétanque en doublette. De l'avis unanime, ce genre de journée est à renouveler car tout le monde y a trouvé de la satisfaction ; de plus le soleil était au rendez-vous ce qui ne gâchait rien bien au contraire.

Festivités prévues au cours de cette année 2000

Les différentes manifestations avec leurs dates précises seront annoncées au moyen de tracts dans les boîtes à lettres. Merci à tous pour votre participation !

Janvier	Soirée jeux + galette des rois
Mars	Marche (un dimanche matin - parcours d'environ 7 à 8 km)
Avril	Brocante au village
Mai	Excursion en car aux " Vieux Métiers " à Azannes (Meuse)
Juin	Feu de la St.-Jean
Juillet	Repas dansant du 13 juillet
Septembre	Fête patronale (sans doute le 2ème dimanche contrairement à l'habitude)
Fin octobre	Halloween
Décembre	Saint-Nicolas

D'autres activités s'intercaleront sans doute encore dans ce calendrier prévisionnel (soirées jeux et/ou journées plein air qui ont été très appréciées ...)

PROGRAMME DES ACTIVITES DU FOYER RURAL DE BEUX

Saison 1999 / 2000

Pour cette première saison, le foyer rural de Beux propose quelques activités propres et d'autres en coopération avec le foyer de Pontoy qui a demandé à bénéficier de notre salle, celle de Pontoy étant en travaux. Voici donc le programme pour cette saison qui se terminera fin juin. D'ici là, le comité va essayer de recenser les souhaits des familles du village pour savoir quelles activités mettre sur pied à partir de septembre 2000.

La participation aux activités est réservée aux titulaires d'une carte du foyer rural.



Tennis : remise en place du système d'accès au terrain au moyen d'une clé et réservation par badge (chèque de caution de 100 F pour la clé et le badge)
Il est demandé à tous ceux qui fréquentent le terrain de respecter les lieux et le matériel !

Gymnastique féminine
(activité du F.R. Pontoy)
le jeudi soir de 20h15 à 21h15.



Peinture sur soie
(activité du F.R. Pontoy)
le mardi soir de 20h à 22h

Après-midi " rencontre "
pour le 3ème âge
le mercredi de 14h à 17h.
(à partir du 18 janvier 2000)



Le comité du foyer rural serait heureux de recevoir vos propositions ou vos idées à propos de l'organisation d'autres activités. Contactez l'un des membres du comité SVP.

J O U R	SOLGNE	BUCHY	SAILLY ACH.	SECOURT	LIEHON	BEUX
Sam. 25 Décembre						19 h
Dim. 26	11 h			10 h		
Sam. 1 Janvier 00					19 h	
Dim. 2	11 h		10 h			
Sam. 8				19 h		
Dim. 9	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 15			19 h			
Dim. 16	11 h				10 h	
Sam. 22						19 h
Dim. 23	11 h			10 h		
Sam. 29		19 h				
Dim. 30	11 h			10 h ADAP		
Sam. 5 Février					19 h	
Dim. 6	11 h		10 h			
Sam. 12				19 h		
Dim. 13	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 19			19 h			
Dim. 20	11 h				10 h	
Sam. 26						19 h
Dim. 27	11 h			10 h		
Sam. 4 Mars					19 h	
Dim. 5	11 h		10 h			
Mér. 8	20 h					
Sam. 11				19 h		
Dim. 12	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 18			19 h			
Dim. 19	11 h				10 h	
Sam. 25						19 h
Dim. 26	11 h			10 h		
Sam. 1 Avril					20 h	
Dim. 2	11 h		10 h			
Sam. 8				20 h		
Dim. 9	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 15			20 h			
Dim. 16	11 h				10 h	

DATES A NOTER SUR AGENDAS :

+ REUNIONS DE PREPARATION AUX BAPTEMES :

Vendredi 21 janvier 2000 à 20 h 30 au presbytère de Solgne.
Vendredi 18 février 2000 à 20 h 30 au presbytère de Solgne
Vendredi 17 mars 2000 à 20 h 30 au presbytère de Solgne

+ PREMIERE COMMUNION :

Les parents des enfants qui sont en première année de préparation à la Première Communion sont invités à une deuxième réunion le vendredi 14 janvier à 20 h 30 au presbytère de Solgne, et à une troisième le vendredi 25 février.

+ Mercredi 8 mars à 20 H 45 au presbytère de Solgne: Préparation du programme des chants pour Pâques 2000.

PAGE PRATIQUE

VOTRE MAIRIE ET SON ORGANISATION

Mairie : 35, Rue principale 03.87.57.64.30

Heures d'ouverture au public **Lundi de 17 h 30 à 19 h 00**
Jeudi de 18 h 30 à 20 h 00

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47
Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84
M. Philippe LEROY 27, Rue principale 03.87.57.77.17

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (Regroupement pédagogique avec Luppy)

Maternelle (2 classes à Luppy) Directrice Mme Catherine CARDON
Ecole de Beux (1 classe : CE2+CM1) Directrice Mme PFEIL 03.87.57.79.65
Ecole de Luppy (2 classes : CP+CE1, CM1+CM2) Directrice Mme Michèle NOWICKI

OU S'ADRESSER POUR :

Urbanisme : S'adresser en mairie ou D.D.E. ci-dessous
D.D.E. METZ-NORD 10, Rue Périgot à Metz
Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57
Electricité : U.E.M. Boul. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44
Poste : La Poste Place de la gare à Rémilly 03.87.64.64.64
Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Rue du parc à REMILLY 03.87.64.60.47
Assistante sociale : Centre Médicosocial de St-Julien les Metz 03.87.75.05.10
A.N.P.E. Agence Place St-Nicolas à Metz 03.87.75.92.60

URGENCES

Gendarmerie : Brigade de Rémilly 03.87.64.61.00 ou le 17
POMPIERS : Centre de secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le 18

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères Lundi matin à partir de 7 h. (si férié, report au lendemain)
Collecte sélective : Lundi matin (une semaine sur deux)
papiers (écobac bleu) - emballages alimentaires (écobac jaune)

Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie)

Déchetterie de Rémilly Lundi au vendredi de 14h à 18h (hiver) ou 15h à 19h (été)
(Route de Béchy) Samedi de 9h à 18h (hiver) ou 10h à 19h (été)

EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique : Presbytère de Solgne Père SCHWEITZER 03.87.57.71.28
Conseil de Fabrique : Présidente Mme B. HOCQUART 03.87.57.78.03

LOISIRS

Association de Beux Présidente : Mme M-P PIDOLLE 03.87.57.77.87